

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF834

présenté par

M. Ruffin, Mme Fiat, M. Larive, Mme Obono, M. Mélenchon, M. Quatennens, M. Prud'homme, Mme Panot, Mme Ressiguier, M. Lachaud, M. Bernalicis, M. Ratenon, M. Corbière, Mme Taurine, Mme Rubin, Mme Autain et M. Coquerel

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	5 000 000
Protection maladie	0	0
Plancher APA à 25€ (<i>ligne nouvelle</i>)	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons que le plancher de l'APA soit relevé.

Plusieurs associations alertent sur le fait que le plancher déterminé dans le PLFSS 2022 ne sera pas suffisant pour couvrir leurs besoins. A l'image de l'UNA qui explique que "dans le cadre des enjeux démographiques et du virage domiciliaire qui s'annoncent, une projection financière du coût de fonctionnement du SAAD de demain menée par UNA a estimé ce coût à 32€."

Ainsi, nous souhaitons relever ce plancher à 25€ dans un premier temps. L'autonomie est un enjeu essentiel pour notre système santé. Elle doit être traitée comme tel.

A cette fin, le présent amendement augmente de 5 millions d'euros d'AE et CP l'action 01 d'un nouveau programme nommé "Plancher APA à 25€" gageant via une diminution de 5 millions d'euros d'AE et CP de l'action 19 "Modernisation de l'offre de soins" du programme 204 "Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins".

Il s'agit ici d'un amendement d'appel, la somme ne pouvant être suffisante pour atteindre l'objectif décrit dans l'amendement.

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.